SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le six février, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du trente janvier deux mille vingt, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Nicolas CALMES, Serge DESCADEILLAS, Denis BOYER, Pierre VIEL, Pascale MESBAH-LOURDE, Colette SUZANNE, Jean-Jacques MARTINEZ, Jean-Pierre DUPRAT, François VANDERSTRAETEN, Jean-Pierre BERGE, Claude DOUSSIET, Jean-Claude COURNEIL, Jean LABORDE, Yvon LASSALLE, Francis BOY, Paul FRANQUINE,

Suppléants : Amédée LABORDE

Excusés : Jean-Claude ROUANE, Joël CAZAJUS, Régis GRANGE, Jean-Louis GAY, Michel RUEDA, Jean-Marc BERGIA, Christian ROUZAUD, Jean-Paul DEJEAN, Laurent PANIFOUS, Agnès TEYSSEYRE, Lyliane DESCUNS, Jean-Louis CAUHAPE.

Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures cinq, remercie les délégués présents et constate que le quorum est atteint.

Francis BOY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus qui l'ont entouré au Bureau comme au Comité syndical car les problèmes d'inondation sont très complexes et très techniques et demandent un engagement très fort et cela mobilise davantage de temps que les missions municipales. Il souligne la qualité des agents du syndicat, en particulier le directeur qui réalise des missions de formation professionnelle au niveau national. Monsieur le Président salue Paul FRANQUINE pour son engagement indéfectible. Le mandat a permis de nombreuses réalisations et beaucoup reste à faire. Le chemin est tracé avec le PAPI d'intention et les EPCI font confiance au SMIVAL.

20/06 Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe qu'aucune décision n'est intervenue depuis le 30 janvier. Les procédures de consultation de la concurrence sont en cours pour le marché d'amélioration des connaissances, études et ouvrages hydrauliques, pour le marché d'amélioration du dispositif de surveillance et de prévision des crues et pour le marché de révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.

20/07 Études technico-financières et modélisations des ouvrages hydrauliques

Monsieur le Président explique au Comité syndical que, contrairement aux autres actions du PAPI d'intention, deux opérations sont subventionnées sur leur montant hors taxe. Le

taux de participation de chaque partenaire reste inchangé. Il invite le Comité syndical à adopter le plan de financement adéquat pour les deux actions concernées et en particulier les études technico-financières et les modélisations des ouvrages hydrauliques.

Vu la délibération 19/18 du 4 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
État FPRNM	50%	35 000 €
Région Occitanie	15%	10 500 €
Département de l'Ariège	3%	2 100 €
Département de la Haute-Garonne	12%	8 400 €
Autofinancement	20%	14 000 €
Total	**100%**	**70 000 €**

20/08 Analyses multi critères

Comme pour les études technico-financières et modélisations des ouvrages hydrauliques, les analyses multi-critères sont subventionnées sur leur montant hors taxe. Le taux de participation de chaque partenaire reste inchangé. Monsieur le Président invite le Comité syndical à adopter le plan de financement adéquat pour les analyses multi critères.

Vu la délibération 19/25 du 14 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
État FPRNM	50%	15 000 €
Région Occitanie	15%	4 500 €
Département 09	3%	900 €
Département 31	12%	3 600 €
Autofinancement	20%	6 000 €
Total	**100,0%**	**30 000 €**

Monsieur DOUSSIET considère que ces études générales pourraient être aussi au bénéfice de la vallée de l'Arize pour voir ce qui pourrait être transposable.

Monsieur le Président est à la disposition de tous les syndicats, notamment celui de l'Arize.

Francis BOY précise qu'il faudrait une volonté des deux Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

20/09 *Budget primitif 2020*

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2020.

Nicolas CALMES propose une augmentation globale de 5% des contributions des collectivités membres. La répartition entre les EPCI FP est effectuée selon la règle statutaire.

Monsieur le Président explique qu'il s'est battu pour conserver cet équilibre, malgré les multiples évolutions législatives intervenues au cours du mandat. Il souligne les difficultés liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, en partie dues aux lectures parfois divergentes des différents services.

Nicolas CALMES rappelle que l'annuité d'emprunt s'élève à 213 000 €. Les charges générales et de personnel sont proposées avec une hausse de 3%.

Monsieur le Président informe que Jade BOSCHE va quitter le SMIVAL et est mutée à Saint Orens. Il se satisfait que le personnel réussisse les concours et progresse professionnellement.

Nicolas CALMES présente les différents postes des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 250 000 € et la section de fonctionnement s'équilibre à 557 542,21€.

Monsieur le Président souligne la santé financière du syndicat, avec un endettement très faible, ce qui changera probablement dans les années à venir, en phase d'investissement.

Nicolas CALMES présente les crédits inscrits en section d'investissement. Les dépenses inscrites initialement en 2019, mais qui n'ont pas pu être engagées dans l'attente de la labellisation PAPI et des appels d'offre, ont été reportées en 2020. Les recettes sont composées essentiellement des subventions. La section d'investissement s'équilibre à 1 251 951,70 €.

Monsieur le Président précise que le taux de subvention reste très correct, et même le Département de la Haute-Garonne contribue désormais fortement aux actions du syndicat et il en remercie le Président MERIC.

Claude DOUSSIET interroge sur la capacité du syndicat à alimenter la section d'investissement.

Thomas BREINIG renvoie au rapport de débat d'orientation budgétaire, et en particulier le paragraphe sur l'épargne de la collectivité, qui montre des capacités tout à fait correctes de supporter les dépenses du syndicat.

Yvon LASSALLE interroge sur le chapitre 16, qui présente un remboursement d'emprunt de 200 k€.

Nicolas CALMES explique qu'il s'agit d'un emprunt moyen terme pour assurer l'avance sur l'opération de travaux du lac de Saint Ybars.

Claude DOUSSIET interroge sur les capacités du syndicat à supporter les investissements à venir.

Thomas BREINIG explique que l'étude sur la stratégie, prévue dans le PAPI d'intention apportera des éléments de réponse, sous 18 mois à 2 ans.

Pascale MESBAH LOURDE interroge sur l'extinction des emprunts.

Nicolas CALMES explique que les emprunts actuels vont s'éteindre sur 4 ans. La phase d'investissement potentiel du futur PAPI complet arrivera donc au moment de l'extinction de ces emprunts, ce qui est favorable.

Thomas BREINIG souligne que les contributions des collectivités couvrent les dépenses de fonctionnement. Elles sont complétées par des subventions sur les animations qui permettent d'alimenter la section d'investissement.

Monsieur le Président informe avoir obtenu de Madame le Sous-préfet une subvention DETR pour des actions à mener en 2020.

Monsieur le Président propose d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses	
011 Charges à caractère général	52 900,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 550,00
65 Autres charges de gestion courante	16 050,00
66 Charges financières	3 400,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	17 000,00
023 Virement à la section d'investissement	282 352,79
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 189,42
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**557 542,21**
Recettes	
74 Dotations, subventions et participations	275 107,60
Total des recettes de fonctionnement	**275 107,60**
R 002 Résultat reporté ou anticipé	282 434,61
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**557 542,21**

En section d'investissement

Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	413 350,00
21 Immobilisations corporelles	68 000,00
23 Immobilisations en cours	72 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	213 052,38
020 Dépenses imprévues d'investissement	54 593,34
45 Total des opérations pour compte de tiers	84 000,00
041 Opérations patrimoniales	273 500,00
Restes à réaliser	73 455,98
Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 251 951,70**
Recettes	
13 Subventions d'investissement	316 740,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	53 791,54
45 Opérations pour compte de tiers	6 730,00
021 Virement de la section de fonctionnement	282 352,79
040 Opérations d'ordre entre sections	25 189,42
041 Opérations patrimoniales	273 500,00
Restes à réaliser	150 218,38
R 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	143 429,57
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 251 951,70**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2020.

20/10 *Création d'un emploi de technicien*

Monsieur le Président propose au Comité syndical de fermer l'emploi de technicien principal à temps non complet, actuellement non pourvu, et d'ouvrir un emploi de technicien à temps complet pour exercer les missions de technicien rivière.

Monsieur le Président remercie Janine PIGNAT de s'être très rapidement adaptée au poste et Madame le Maire de Saint Sulpice de savoir choisir son personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fermer, au 29 février 2020, un poste de technicien principal de 2ème classe à temps non complet (70%),

DECIDE de créer, au 1er mars 2020, un poste de technicien, cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet, pour assurer les missions de technicien rivière. En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

20/11 Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose au Comité syndical de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le nouveau tableau des effectifs au 1er mars 2020 :

Grade	Catégories	Emplois budgétaires		
		TC (*)	TNC (*)	**Total**
Filière administrative				
Adjoint administratif	C		0,2	**0,2**
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1		**1**
Technicien principal 2ème cl.	B	1		**1**
Technicien	B	2		**2**
Adjoint technique 2ème cl.	C		0,9	**0,9**
TOTAL GÉNÉRAL		**4**	**1,1**	**5,1**

(*) TC = Emplois permanents à temps complet ; TNC = Emplois permanents à temps non complet ; mentionnés en équivalent temps plein (ETP)

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG informe du recrutement en cours d'un technicien rivière, en remplacement de Jade BOSCHE et du recrutement à venir d'un volontaire service civique.

Monsieur Yvon LASSALLE informe avoir réalisé la veille une visite au SDIS de l'Ariège, avec le directeur du SMIVAL. Il estime qu'il faut coordonner tous les acteurs de la prévention : les communes, les EPCI, le SMIVAL, les SDIS. Il conviendra de rappeler aux différents Maires d'élaborer et mettre à jour les plans communaux de sauvegarde. Le SMIVAL se proposera d'accompagner les nouvelles équipes municipales dans ces étapes de préparation pour être réactif de façon simple et compréhensible par tous, face à des situations imprévisibles. Il faudra aussi élaborer les DICRIM pour informer les habitants. D'autres risques seront également pris en compte comme les risques technologiques : le transport de matière dangereuses, les tempêtes… Les outils numériques peuvent rendre les choses plus efficientes. Un calendrier pourrait être mis en place dès l'installation des nouvelles équipes avec la rencontre de toutes les instances avant de passer à des exercices en situation réelle.

François VANDERSTRAETEN souligne que les exercices permettent d'identifier les lacunes.

Monsieur le Président explique que le SMIVAL assure la coordination entre les collectivités locales qui ont des modes de fonctionnement différents. Il invite l'État à organiser des exercices réguliers avec les collectivités.

Francis BOY raconte que lors d'une tempête à Saint Ybars, la coupure de courant a rendu les choses très compliquées. Il a alors fait poser un inverseur et un groupe électrogène pour rendre la Mairie autonome. Il a également fait évoluer son abonnement de téléphonie mobile pour s'assurer d'une bonne couverture sur sa commune. Il souligne aussi le rôle des cartes qui pourraient être travaillées avec le SDIS.

A la demande de Serge DESCADEILLAS, Monsieur le Président explique que le SMIVAL se limitera à un accompagnement sur les inondations et il appartiendra aux communes de traiter aussi les autres risques majeurs.

Monsieur DOUSSIET informe avoir participé le matin même à une nouvelle réunion de la CLE, Commission Locale de l'Eau, qui doit décliner le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, en SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle des bassins versants des Pyrénées ariégeoises. Il s'agit probablement de faire avancer l'ensemble des bassins versants au même rythme, mais aussi de cadrer les syndicats.

François VANDERSTRAETEN suggère de prendre exemple sur le rugby : cadrage - débordement.

Monsieur le Président, également Vice-président de la CLE, explique que le SAGE souhaite s'appuyer sur l'expérience des syndicats de rivière pour être plus près du terrain.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à dix-neuf heures dix.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

20/06	Approbation des compte-rendu du 14 novembre 2019 et du 23 janvier 2020
20/07	Études technico-financières et modélisations des ouvrages hydrauliques
20/08	Analyses multi critères
20/09	Budget primitif 2020
20/10	Création d'un emploi de technicien
20/11	Modification du tableau des effectifs

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY

Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ